

Un réseau de plateformes
PROCH'EMPLOI
 au service des entreprises



Informations et accompagnement

0 800 026 080 Service & appel gratuits



prochemploi.fr

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
 151 AV DU PRESIDENT HOOVER - 59555 LILLE



Région
 Hauts-de-France

Dispositif Embauche seniors

La Région accompagne la reprise d'emploi
 des 50 ans et plus.

3000 €
 POUR FAVORISER
 L'EMPLOI DES
 SENIORS !



PROCH'EMPLOI



Région
 Hauts-de-France

LA RÉGION SOUTIEN LES ENTREPRISES RECRUTANT UN DEMANDEUR D'EMPLOI DE PLUS DE 50 ANS POUR :

- › **Faciliter et améliorer** la reprise d'emploi des demandeurs d'emploi de **50 ans et +** inscrits depuis au moins 6 mois à Pôle Emploi.
- › **Accompagner** les entreprises dans leur besoin de recrutement.



VOTRE ENTREPRISE :

- › est une très petite entreprise (TPE) ou petite et moyenne entreprise (PME) de la région Hauts-de-France qui salarie moins de 250 personnes,
- › a un chiffre d'affaires annuel de moins 50 millions d'euros,
- › est inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) et Registre des Métiers (RM) ou une entreprise individuelle agricole ou un groupement d'employeur,
- › est à jour de ses obligations sociales et fiscales.



LE SALARIÉ RECRUTÉ EST :

- › en CDD de 6 mois minimum (à l'exclusion des contrats en alternance) ou CDI,
- › Pour un temps plein ou un temps partiel de minimum 30 heures/semaine
- › âgé d'au moins 50 ans à la signature du contrat de travail, et habite dans la région Hauts-de-France,
- › demandeur d'emploi, inscrit à Pôle Emploi depuis au moins 6 mois, à la signature du contrat de travail,
- › embauché à partir du 31 mars 2023.



MONTANT DE LA SUBVENTION :

3 000 € par contrat de travail réalisé, versé en une seule fois.



POUR OBTENIR VOTRE AIDE :

Si vous avez recruté un salarié de ce profil, voici **la démarche à effectuer entre le 2^{ème} mois et le 6^{ème} mois qui suivent la date d'embauche** :



Avant la fin du sixième mois suivant l'embauche du salarié présentant les conditions ci-dessus, saisissez en ligne la demande de subvention sur aides.hautsdefrance.fr et transmettez les documents nécessaires au traitement du dossier,



La Région Hauts-de-France transmet un accord ou un refus de l'aide. En cas de refus, elle justifiera sa réponse.

**Pour tout accompagnement
ou informations sur votre dossier
contactez le numéro vert de la Région :**

0 800 026 080 Service & appel gratuits